

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 13 février 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 877, boulevard Saint-Joseph.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour un agrandissement, une marge latérale de 1,0 mètre, et ce, bien que le règlement stipule que, pour un cottage, une marge latérale de 3,0 mètres est requise.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 26 janvier 2017.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of February 13, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 877, boulevard Saint-Joseph.

This exemption would:

- Allow a 1.0 metre side setback for an expansion, despite the fact that the by-law stipulates that for a cottage, a side setback of 3.0 metres is required.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this January 26, 2017.